



Accident du travail dois-je porter plainte

Par **zigzig**, le **30/03/2008** à **01:37**

bjr je suis un jh de 21ans j'ai suis en accident de travail depuis 2ans j'ai été opéré d'une hernie discal et des ligaments du genou suite a mon accident, je ne me remet pas des douleurs du dos je suis tomber en deprime a cause de ts sa je garderais des sequelles a vie de cet accident j'étais en cdd kan mon at c produit donc mon employeur ne m'a evidament pas repris je suis actuelement tjr en at je voudrais savoir si je pouvais faire recours a la justice afin d'être indemniser du handicap a vie que m'a causer cet accident?

Par **jeetendra**, le **30/03/2008** à **11:09**

bonjours, dans votre cas c'est plutôt dans un premier temps la securité sociale qui doit se prononcer sur votre taux d'invalidité concentez votre action vers la sécurité sociale, apres vous avez toujours la possibilité de saisir l'employeur pour qu'il vous indemnise du prejudice que vous subissez, mais d'abord la securité sociale apres expertise medicale au prealable, courage, cordialement